

## **RIPOST : QUAND LE « TOUT SÉCURITAIRE » MENACE LES FINANCES DE L'ÉTAT.**

### **AVANT PROPOS : NE TOMBONS PAS DANS LE PIÈGE DE LA CONCURRENCE**

Le gouvernement tente aujourd'hui de nous tendre un piège classique : opposer les administrations entre elles. En déléguant les pouvoirs douaniers aux forces de sécurité publique, il cherche à instaurer une forme de concurrence délétère, calquée sur les méthodes du secteur privé pour mettre les agents sous pression.

Le SNAD-CGT l'affirme : la Police, la Gendarmerie et la Douane ne sont pas rivales, elles sont complémentaires.

Chacun doit garder sa spécificité, son expertise et son identité.

On n'est jamais aussi fort que de nos différences.

Si les interactions et la coopération sont nécessaires, elles ne doivent jamais servir de prétexte à la dilution des métiers ou à l'absorption de l'un par l'autre.

**Défendre la Douane, c'est  
défendre l'équilibre de tout le bloc  
de sécurité et des finances.**

Le projet de loi « RIPOST » n'est pas une simple loi de sécurité. Pour la Douane, il acte l'abandon de notre expertise. Il parachève l'intégration de la Douane dans un ensemble sécuritaire dont elle ne maîtrisera plus les leviers.

Sous prétexte d'une « saturation » qu'il a lui-même organisée, le gouvernement transfère nos missions régaliennes vers le bloc de sécurité publique de l'Intérieur.

**Nous refusons que l'expertise  
fiscale soit bradée pour  
compenser le manque d'effectifs.**

Le Code de Sécurité Intérieure efface l'identité Douane. Nous appartenons aux FSI (Forces de Sécurité Intérieure) au même titre que la Gendarmerie et la Police. Cependant la Douane se distingue par sa nature fiscale.

Le projet de loi utilise l'article L111-2 du CSI pour gommer notre spécificité fiscale et traiter les douaniers comme des agents de sécurité publique interchangeables avec la Police et la Gendarmerie.



De force complémentaire pour des missions d'ordre public exceptionnelles (G7, sommets, JO...), la Douane est ici transformée en réserve d'ajustement. En alignant nos pouvoirs sur ceux des forces de sécurité de l'Intérieur, le gouvernement prépare la dissolution fonctionnelle de notre administration dans un ministère de l'Intérieur hégémonique.

Le gouvernement justifie ce transfert de compétences par un constat de carence. L'étude d'impact du Conseil d'état (lien ci-dessous) est limpide: l'augmentation des flux entraîne une «saturation des services spécialisés» et pointe même notre incapacité à assurer un maillage suffisant face à la professionnalisation des réseaux.

Ce constat du manque d'effectifs douaniers pour contrôler efficacement des flux de marchandises considérables, la CGT le porte depuis des années. La solution qui est retenue pour pallier à cela est le mélange des pouvoirs et le choix du nombre au détriment de l'expertise. Si les forces de l'ordre se focalisent sur les marchandises au détriment de leurs missions traditionnelles on aura masqué un manque tout en en créant d'autres. Pour nous, le véritable enjeu est de répondre à cette réalité : Sur deux millions de contrôles potentiels suite à des ciblage (critères de risques, nature du flux, connaissance de l'entreprise) la douane n'est en capacité d'en contrôler que 200 000. C'est bien cela qu'il faut changer.

**L'article 9 : le transfert de nos pouvoirs (Étude d'Impact page 185 à 207).**

Plutôt que de renforcer nos effectifs, le projet RIPOST s'évertue à semer la confusion. En lieu et place des douaniers, le gouvernement veut installer les forces de sécurité publique sur nos missions, au-delà de la bande des 40 Km.

Elle calque au mot près notre périmètre d'action : la zone des 40 Km, mais aussi les ports, aéroports et gares ferroviaires ouverts au trafic international (arrêté de 2023).

Seuls les bureaux de douane ne sont pas mentionnés, car l'Intérieur n'a pas d'équivalent.

Partout ailleurs, la Police et la Gendarmerie seront chez elles, avec des pouvoirs de douaniers.

**Le danger ?** Les forces de sécurité publique pourront traiter toute la contrebande douanière sans en maîtriser la technicité.

**L'administration assume une vision de la surveillance où l'agent est devenu un coût qu'il faut réduire.**

Le texte affirme que la surveillance humaine est « extrêmement consommatrice en ressources humaines » (Etude d'Impact page 449). C'est une vision comptable dans laquelle les agents sont perçus comme une charge.



C'est dénigrer notre travail en surveillance et assumer de perdre des millions d'euros de recettes fiscales en confiant nos missions à des non-spécialistes.

**Pour répondre à ce constat, plusieurs articles sont mis en place :**

**L'article 14 : les drones (Etude d'Impact pages 307 à 319)** deviennent la norme pour masquer la baisse de présence réelle sur le terrain.

**L'article 17 : les caméras piétons (Etude d'Impact pages 364 à 379)** sont présentées comme une réponse à l'insécurité (579 refus d'obtempérer en 2024 contre 394 en 2019). Elles servent surtout à monitorer une force de travail réduite.

**L'article 22 : la vidéosurveillance en retenue douanière (Etude d'Impact pages 443 à 456).** Le texte affirme que la surveillance humaine est « extrêmement consommatrice en ressources humaines ». On automatise pour mieux supprimer des postes.

**L'illusion de la neutralité (Etude d'Impact page 478):** L'étude d'impact prétend que le projet est « neutre en termes d'emplois ». C'est un mensonge ! On augmente les missions technologiques (gestion technique, données LAPI...) à effectifs constants, ce qui équivaut à une baisse de présence réelle. En affirmant vouloir « pallier l'intermittence des contrôles douaniers » (Etude d'Impact page 186), le gouvernement

prépare la suppression des brigades douanières au profit du maillage Police/Gendarmerie.

**Le Conseil d'État valide le droit, mais le terrain s'effondre.**

Les sages protègent la Constitution, mais ils ne protègent pas l'expertise des douaniers.

Une douane interchangeable ? En autorisant tout le monde à fouiller tout le monde, l'État banalise nos missions et fragilise la sécurité juridique de nos propres contrôles.

En multipliant les acteurs pouvant fouiller sans motif préalable, on augmente statistiquement le risque de dérives. Un seul arrêt de la Cour de Cassation sanctionnant une fouille de la Police ou Gendarmerie faite avec un pouvoir douanier, pourrait par ricochet restreindre notre propre article 60.

Si un policier ou gendarme utilise l'article 9 pour contourner les règles du Code de Procédure Pénale, les avocats de la défense s'engouffreront dans la brèche. Le risque est que le juge finisse par imposer l'existence de « soupçons plausibles » à tout le monde pour protéger les libertés individuelles.

L'avis du Conseil d'État protège les libertés individuelles, mais il ne protège pas les missions de Bercy.



**La bataille du terrain : l'expertise contre le nombre**

CARACTÉRISTIQUES	BSE/BSI	FORCE DE SÉCURITÉ DE L'INTÉRIEUR
IMPLANTATION	201 brigades	4300 gendarmeries et commissariats
EXPERTISE	Espèce, Origine, Valeur	Ordre public et identité
OBJECTIF	Recouvrement immédiat	Affichage sécuritaire
APPROCHE	Ciblage et analyse de flux	Maillage territorial et contrôle aléatoire.
RECOUVREMENT	Efficacité historique	35 % de recouvrement seulement

**Pourquoi maintenir une brigade des douanes, là où il existe déjà une gendarmerie ou un commissariat ?**

La Douane compte 201 brigades terrestres. En face, l'Intérieur aligne 3700 gendarmeries et 600 commissariats.

Une fois que les forces de l'Intérieur auront le droit de visite « sans soupçon » sur l'ensemble du périmètre, l'administration invoquera la rationalisation pour justifier la fermeture massive de nos brigades, jugées trop redondantes face au maillage de l'Intérieur.

On ne s'improvise pas agent des douanes. Le métier de douanier n'est pas qu'une question de sécurité, c'est une question de contrôle de la loyauté des échanges et de recouvrement.

Le projet de loi ouvre les pouvoirs de visite à une liste immense d'agents relevant du ministère de l'Intérieur (incluant Adjoints de Sécurité et réservistes)

La détection de la fraude repose sur la maîtrise du triptyque : Espèce/Origine/Valeur.

C'est ce qui permet d'asseoir la liquidation et de garantir le recouvrement des droits et taxes.

Un policier ou un gendarme n'est pas formé à la fiscalité de la marchandise. Résultats : là où le douanier repart avec l'argent en poche, l'Intérieur peine à recouvrer ses amendes (taux moyen de 35 % sur les amendes forfaitaires).

Le danger ? Transférer la lutte contre la contrebande à l'Intérieur, c'est signer une perte de recettes sèches et immédiates pour le budget de l'État.

L'État accepterait de perdre des recettes fiscales au profit d'une simple communication sécuritaire ?



**Avec ce projet de loi, l'agent des douanes devient une variable d'ajustement comptable. C'est aux douaniers de refuser d'être absorbés par le Ministère de l'Intérieur.**

**Question 1 : Comment conserver notre place face à la liste des agents de l'Intérieur ?**

**Nos revendications :**

- **Le droit de visite (article 60) doit rester l'apanage des agents formés au Code des Douanes et rattachés à Bercy. Retrait de l'art 9 du projet de loi RIPOST**
- **Arrêt du grignotage de nos missions, la Douane est une force de sécurité spécialisée, pas une réserve d'ajustement pour le Ministère de l'Intérieur.**
- **Plan de sauvegarde des 201 brigades : Puisque l'État admet la « saturation », la réponse doit être humaine. Le SNAD CGT revendique le recrutement immédiat de 2000 agents pour tenir nos frontières (en plus des 4000 dans les autres services) . Nous refusons toute délégation de pouvoirs historiques.**
- **Refus catégorique de tout glissement vers une tutelle de l'Intérieur. La Douane doit rester attachée aux Finances pour garantir l'efficacité économique et fiscale du pays.**

La liste démocratise le droit de visite à des agents qui n'ont aucune culture de la marchandise. Or, la douane dispose du regard de tous les flux de marchandises sur terre, en mer et dans les airs, d'une capacité d'intervention sur tous les flux commerciaux, le ciblage, la complémentarité de ses deux branches, le savoir-faire, le suivi des déclarations à l'import comme à l'export, le contrôle du blanchiment en lien avec les prohibitions, le renseignement, la coopération internationale. Tout ceci s'est bâti au fil des décennies et fait de notre administration celle de la marchandise, celle de la lutte contre les prohibitions, celle de la lutte contre le financement des réseaux criminels, en plus de toutes ses autres prérogatives.

En ouvrant ses pouvoirs à un grand nombre d'agents de l'Intérieur, l'État transforme un acte de police fiscale spécialisée en un acte de police administrative banal. Même les syndicats de police s'en inquiètent, puisque cette police administrative pourrait donner des pouvoirs aux polices municipales à terme.

La Douane doit se repositionner sur ce que l'Intérieur ne saura jamais faire : l'analyse d'un flux commercial. Un policier cherche un objet (drogue, arme...), un douanier cherche une fraude (fausse origine, valeur minorée, espèce tarifaire erronée...)



**Nous ne sommes pas des agents de sécurité de plus. Nous sommes des auditeurs de la marchandise sur le terrain. Multiplier les agents de l'Intérieur sur nos missions ne créera pas plus de saisies, cela créera plus de contentieux juridiques.**

**Question 2 : Pourquoi faire vivre 201 brigades face aux 4300 points d'ancrage de l'Intérieur ?**

Les forces de l'Intérieur ont un maillage de proximité (tranquillité publique). La Douane a un maillage stratégique (flux de fraude).

Avoir 4300 sites ne sert à rien si aucun agent de l'Intérieur ne sait lire un manifeste de cargaison, ou un document d'accompagnement.

Supprimer une brigade des douanes pour la remplacer par une patrouille de gendarmerie ou de police, c'est assurer par ailleurs que les droits de douane et les amendes ne seront jamais perçus.

L'Intérieur va saturer le terrain d'interventions visuelles là où la Douane travaille par ciblage et renseignement.

**La Gendarmerie et la Police surveillent le territoire, la Douane surveille l'économie.**

[Lien vers l'étude d'impact sur le projet de loi RIPOST](#)

**Supprimer nos brigades, c'est laisser les clés de la frontière économique à des forces qui n'ont pas les outils pour la comprendre. C'est un désastre financier pour Bercy et la lutte contre toutes les fraudes.**

En remplaçant nos 201 brigades par 4300 points de l'Intérieur, l'État transforme un outil de rendement budgétaire en un outil de communication sécuritaire. Les citoyens ne seront pas mieux protégés, mais l'État sera appauvri.

La DGDDI ne peut pas être plus fragilisée qu'elle ne l'a été jusqu'à aujourd'hui : fragilisation des missions fiscales, fragilisation du réseau comptable...et aujourd'hui fragilisation de nos missions de contrôle ? Dans une telle situation, le Directeur général porterait une responsabilité historique de son démantèlement.

Pour la CGT, c'est inacceptable ! Le Premier Ministre, notre Ministre de tutelle, notre Directeur général doivent entendre les douaniers, renforcer leurs effectifs et leurs moyens, renforcer leurs prérogatives et la reconnaissance qu'ils méritent.

**La Douane, ce n'est pas un faire valoir, c'est la seule et unique administration de la marchandise au savoir-être et au savoir-faire inégalés.**

[Lien vers l'analyse de la CGT Police sur le projet de loi RIPOST](#)



**Notre priorité, c'est vous !**